

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 31 (1960)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 12 Décembre 1960

SOMMAIRE

Une réalisation suisse à La Neuveville ? — L'aide tutélaire à la jeunesse
La psychiatrie de l'enfant — Au Parc jurassien de la Combe-Grède — Forêts protectrices
Service postal — Chronique économique

Une réalisation suisse à La Neuveville ?

Qu'adviendra-t-il de l'ancienne propriété Rollier, située sur les bords enchanteurs du lac de Biemme à La Neuveville et dont l'Etat a fait récemment l'acquisition ?

On sait que, en haut lieu, deux projets sont actuellement à l'examen : y établir le Foyer cantonal d'éducation pour jeunes filles de Loveresse ou y créer un Centre suisse de sport et d'éducation pour invalides.

Etudiant récemment le problème, la Commission sociale de l'ADIJ, que préside M. Henri Huber, conseiller d'Etat, directeur des œuvres sociales, a donné, à l'unanimité, la préférence à la création d'un Centre de sport et d'éducation pour invalides.

Certes, lors d'un tour d'horizon aussi large qu'objectif, elle s'est penchée avec bienveillance sur la situation particulière du Foyer de

Cliché ADIJ No 464



La magnifique maison de maître de la propriété Rollier